



# La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

février 2022

Numéro 11



## Sommaire :

<b>Le mot de Madame Le Maire.....</b>	<b>page 02</b>
<b>Rendez-vous à venir.....</b>	<b>page 02</b>
<b>L'arrêt du MIMO dans la Manche.....</b>	<b>page 03</b>
<b>L'arrivée de la fibre optique.....</b>	<b>page 05</b>
<b>La téléphonie 4G.....</b>	<b>page 05</b>
<b>Information C.L.I.C.....</b>	<b>page 06</b>
<b>Zoom sur les haies.....</b>	<b>page 06</b>
<b>Un peu d'histoire (suite).....</b>	<b>page 07</b>



## Le mot de Madame le Maire:

Bonjour à toutes et tous,

Services et cadre de vie sont les maîtres mots de ce début d'année. Une nuée d'informations vous attend dans ce nouveau numéro qui vous parle de fibre et de haies... Des sujets éloignés ? Pas tant que cela, ils vous concernent, vous intéressent au quotidien et vous en êtes partie prenante avec... l'élagage. L'occasion de vous rappeler que l'entretien des haies est réglementé dans le département, interdit entre le 1er avril et le 1er juillet afin de préserver la biodiversité, mais est de la responsabilité du propriétaire. La DDTM de la Manche (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a d'ailleurs publié un guide « la haie protège, protégeons-la », consultable sur le site de la mairie, rubrique «*infos pratiques, guide d'élagage*», afin de mieux connaître les règles de gestion de ces alignements végétaux.

En matière de services et de cadre de vie, votre quotidien aujourd'hui et demain, parlons-en justement. La mairie vous consulte et vous propose de répondre à différents questionnaires, de donner votre avis le **samedi 19 février de 10 à 18 h**. Le vélo, les seniors et le numérique, les énergies renouvelables... Venez vous informer et vous prononcer sur ces sujets. Vous pourrez même, en profiter pour vous inscrire à la formation IPS (initiation 1er secours) si vous le désirez.

Ensemble, pour améliorer notre vie quotidienne...

**Sophie Julien Farcis**  
**Maire de Champeaux**

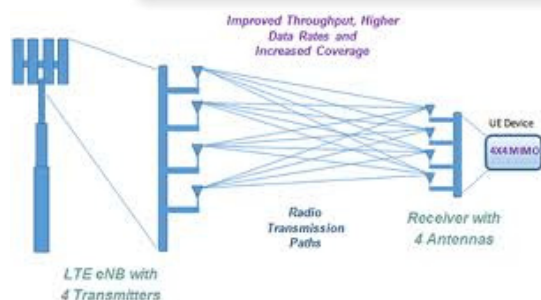
### **Rendez-vous à venir :**

\* Journée d'accueil à la Mairie pour remplir différents questionnaires : samedi 19 février de 10 à 18 h.

\* Conseil municipal le 8 mars 2022 à 20h30



## L'arrêt du MIMO dans la Manche :



### Manche Numérique a annoncé la fin de la distribution du système MIMO sur l'ensemble du territoire d'ici juin 2022.

La raison annoncée est la perte mensuelle de 100 000 euros pour son exploitation, et trop peu d'adhérents pour espérer un retour sur investissement.

Donc le couperet est tombé, fin de la distribution d'ici avril 2022 pour les zones de moins de 10 adhérents, puis pour

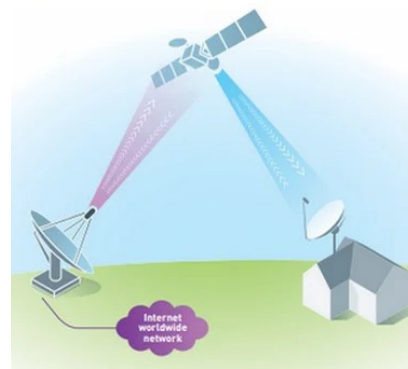
tous les autres en juin 2022.

Chaque futur ex-abonné recevra un courrier lui indiquant les solutions à sa disposition. Ces informations sont sur la base d'une étude théorique, puisqu'ils indiquent que nous sommes éligibles à la 4G par exemple, alors que nous sommes tous bien placés pour savoir que ce n'est pas le cas sur le terrain. Bref, en attendant soit la 4G (voir article plus loin) ou la fibre optique (voir aussi l'article plus loin), et pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un débit suffisant pour obtenir l'ADSL par le réseau téléphonique, il ne va rester que la solution de l'internet par satellite.

Alors la question que vous devrez vous poser avant tout sera: « ai-je vraiment besoin d'internet maintenant ou à la coupure du réseau ? », question qui peut sembler une « lalalissade », mais quand même importante à poser. Si oui, vous devrez vous orienter vers la seule solution restante: le satellite.

Cette technologie mérite quelques explications.

Pour simplifier, en lieu et place du réseau de fil téléphonique (pour l'adsl traditionnel), des ondes hertziennes (pour le MIMO et la 4G) ou de la fibre optique, l'opérateur satellite envoie, depuis son infrastructure terrestre - baptisée un téléport -, les données qui transitent vers et depuis Internet vers un satellite grâce à de puissantes antennes paraboliques de plusieurs mètres de diamètre. Les signaux utilisent les bandes de fréquences KU ou KA et sont dirigés vers les satellites placés en orbite géostationnaire à 36000 kilomètres au-dessus de l'équateur qui, à leur tour, les renvoient vers les internautes équipés d'une parabole adéquate.



Quand les internautes envoient par exemple leur connexion haut-débit, les données numériques prennent alors le chemin inverse, depuis la parabole vers le satellite et atterrissent finalement au téléport. L'opérateur se charge alors de les interconnecter au réseau mondial Internet via des fibres optiques.

A chaque fois qu'une connexion Internet par satellite est sollicitée, les données IP parcourent donc 72000 kilomètres à l'aller (maison >>> satellite >>> Internet) et 72000 kilomètres au retour (Internet >>> satellite >>> maison), soit un voyage spatial de 144000 kilomètres ! Conséquence de ce trajet : le temps de latence entre l'ordinateur et le serveur distant est allongé. Le ping d'une liaison satellitaire est de l'ordre de 600 millisecondes (à peu près une demi seconde), soit 10 fois plus que celui d'une connexion ADSL moyenne.

Outre le temps de latence, le passage des ondes peut aussi être perturbé par des conditions météorologiques très dégradées (chutes de neige, vent violent qui peut faire bouger l'antenne).

Par contre, malgré un temps de latence élevé, les débits de données possibles sont très souvent au delà de celles de l'ADSL ou du MIMO. Tout n'est pas toujours négatif !

Donc pour conclure cette explication, voici ce qu'il faut retenir:

- \* Cette technologie est globalement fiable
- \* Elle offre des débits plus importants
- \* Elle nécessite installation par un professionnel ou une personne d'un bon niveau de «bricolage»

- \* Il existe peu d'opérateurs sur le marché

- \* Le temps de latence n'est pas compatible avec des applications type jeux d'action en ligne et en équipe. Pour de la bureautique, messagerie c'est peu handicapant.

Concrètement, quel sont les opérateurs possibles:

- NumérisAT : <https://numerisat.fr/satellite/>

ou <https://ouisat.fr>

- NeoSat : <https://www.nordnet.com/connexion-internet/internet-satellite>

Voici un exemple des tarifs :

Pour OUISAT :

Offres particuliers	Offres entreprises	Offre saisonniers	
<b>Num10</b> <b>12,90 € TTC / mois</b> 30 Mb/s 10 Go mensuels Kit Satellite Ouisat : 285,00 € TTC 135,00 € TTC si éligibilité Frais de dossier : 65 € TTC <a href="#">Plus d'informations...</a> <a href="#">Commander</a>	<b>Num25</b> <b>29,90 € TTC / mois</b> 30 Mb/s 25 Go mensuels Kit Satellite Ouisat : 285,00 € TTC 135,00 € TTC si éligibilité Frais de dossier : 65 € TTC <a href="#">Plus d'informations...</a> <a href="#">Commander</a>	<b>Num50</b> <b>49,90 € TTC / mois</b> 30 Mb/s 50 Go mensuels Kit Satellite Ouisat : 285,00 € TTC 135,00 € TTC si éligibilité Frais de dossier : 65 € TTC <a href="#">Plus d'informations...</a> <a href="#">Commander</a>	<b>Num100</b> <b>89,90 € TTC / mois</b> 50 Mb/s 100 Go mensuels Kit Satellite Ouisat : 285,00 € TTC 135,00 € TTC si éligibilité Frais de dossier : 65 € TTC <a href="#">Plus d'informations...</a> <a href="#">Commander</a>

Pour NEOSAT :

**Abonnez-vous à l'offre neosat**

**Votre offre neosat**

- neosat 50** 39€90/mois  
Internet jusqu'à 50Mb/s  
Frais de mise en service : 30€ + Frais de livraison : 15€
- neosat 100** 39€90/mois  
Internet jusqu'à 100Mb/s  
Frais de mise en service : 30€ + Frais de livraison : 15€

**Votre Kit satellite**

Pourquoi le Kit satellite est-il indispensable ? Que contient-il ?

- Kit Satellite à l'achat** engagement 12 mois  
299€ 149€ après déduction de l'aide de l'Etat
- Kit Satellite en location** engagement 24 mois  
+ 8€ /mois

**Option d'installation** À partir de 299€  
Installation du Kit Satellite par notre service de pose [Ajouter](#)

**Votre commande**

**neosat 50** 39€90/mois  
engagement 12 mois

Services inclus :

- Internet Satellite jusqu'à 50 Mb/s
- Téléphone fixe appels illimités vers fixes

**Achat du Kit Satellite** 299€  
Déduction de l'aide d'état -150€  
**149€**

Frais initiaux : 60€  
(Frais de mise en service : 30€ + Frais de livraison : 15€)

Code promo  [OK](#)

**Abonnement mensuel : 39€90/mois**  
**A payer aujourd'hui : 199€**

[Je passe ma commande](#)

[Vous avez besoin d'aide pour commander ?](#)

Quelles aides sont possibles :

- Une de l'état de 150€ (dans le cas de NEOSAT, celle-ci est déduite dans la commande)
- Une de Manche numérique plafonnée à 300€.

Option 1 : Si l'installation est réalisée par NEOSAT, les frais sont couverts par la subvention de Manche NUMERIQUE.

Option 2 : Si l'installation est réalisée par professionnel (antenniste), elle est plafonnée à 300€.

Pour l'obtenir, il faut demander le formulaire à Manche Numérique.

Celui-ci doit être rempli, accompagné de la facture du poseur de l'antenne et renvoyer à Manche Numérique.

Vous trouverez le formulaire et un document explicatif sur le site de la mairie [www.champeaux50.com](http://www.champeaux50.com) rubrique «Gazettes et téléchargements/téléchargements». Ou sur le site de Manche numérique.

## L'arrivée de la fibre optique :



**Dans la continuité du précédent article, voici un point sur l'arrivée de la fibre optique sur la commune.**

Vous aviez déjà vu des voitures de la société SPIE circuler dans la commune, et remarqué que déjà des techniciens travaillaient dans des conduites souterraines. Bientôt va être posée une armoire de répartition à côté de la mairie.

Nous avons rencontré les responsables de la planification et de la mise en oeuvre du réseau souterrain et aérien. Pour le réseau souterrain, pas de problème particulier. En revanche, pour le réseau aérien, l'équipe est confrontée à des problèmes liés au mauvais entretien de la végétation. Dans plusieurs endroits de la commune, le passage de la fibre est empêché par une végétation non taillée par les propriétaires. Il faut comprendre que la technologie de la fibre ne permet pas, comme pour le téléphone par exemple, de multiplier les tronçons. Ce sont des lignes d'un seul tenant qui doivent passer entre les boîtiers de répartition. Donc un passage impossible à cause de la végétation, et c'est tout un quartier de la commune qui ne peut être connecté!

Aussi les propriétaires concernés vont avoir, comme la loi le permet, un mois après la notification de la nécessité d'élaguer, pour s'exécuter. Après quoi, un élagueur sera mandaté à leur frais, pour réaliser le travail.

Voici les extraits des articles L51 et L65 du code des Postes et Communications Électroniques utilisés dans la notification:

*«L'article L51 du Code des Postes et des Communications Electroniques fixe la procédure d'entretien des réseaux de communications et notamment la répartition des responsabilités d'entretien de la végétation aux abords de ces réseaux. Cette répartition des responsabilités s'articule entre le propriétaire du terrain adjacent au réseau et l'opérateur exploitant le réseau (ou son constructeur). L'objectif de cet article est de définir les responsabilités de chacun afin de ne faire intervenir le maire dans le cadre de son pouvoir de police qu'en dernier recours.../. Dans le cas où le présent courrier resterait sans effet, nous serons au regret de mettre en place les dispositions de l'article L51 du CPCE, menant à la réalisation des travaux à vos frais.*

*Par ailleurs, nous vous rappelons qu'en cas de dégradation des réseaux aériens, une amende de 1 500€ est prévue à l'article L65 du Code des Postes et des Communications Électroniques pour le riverain responsable.../...»*

Donc si tout revient dans l'ordre, voici la suite du calendrier pour le déploiement de la fibre sur la commune.

- \* D'ici la fin de l'année 2022, les poseurs sont contractuellement engagés à avoir terminé la pose de la fibre aérienne et souterraine.
- \* Viennent ensuite les tests de conformité et de qualité.
- \* Ouverture à la commercialisation autour du mois de juillet 2023.

Encore de la patience pour, enfin, entrer dans le monde du numérique à haut débit !

## La téléphonie 4G :

### Point sur la suite des travaux:

Actuellement pas de retard dans le calendrier !

Les travaux de pose du pylône doivent débuter la semaine 9 (lundi 28 février 2022).

Si vous êtes amateur de spectaculaire, il faudra guetter le moment de l'assemblage au moyen d'une grue géante !

A vos appareils photos ! ça n'est pas si souvent qu'un tel événement se produit !



## Information C.L.I.C :



Le CLIC Sud Manche (Centre Local d'Information et de Coordination), dont la mission est d'agir en faveur des personnes âgées, a vu la nomination d'un conseiller numérique en la personne de monsieur Alexandre CHARTIER.

Sa mission va permettre de rompre l'isolement numérique des personnes âgées sur l'ensemble du territoire. Son action ne pourra être efficace sans le soutien des communes, et Champeaux s'y est fermement engagé.

Nous vous demandons donc de bien vouloir venir remplir un questionnaire afin de mieux cerner les besoins et les demandes des Champelaises et Champelais.

Vous pourrez venir à la Mairie le remplir **le 19 février 2022**, ou :

- En le remplissant directement en ligne, en suivant le lien sur le site [www.champeaux50.com](http://www.champeaux50.com) rubrique téléchargement.
- Une version numérique téléchargeable est disponible sur le site [www.champeaux50.com](http://www.champeaux50.com) rubrique téléchargement.

D'avance merci pour votre participation.

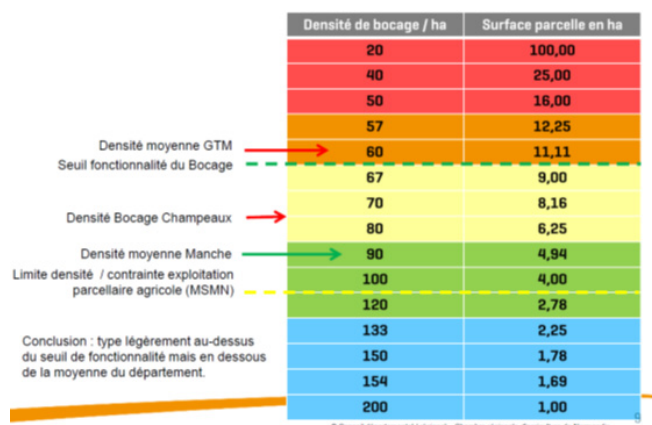
## Zoom sur les haies :

On en parle beaucoup. Ces alignements arborés sur talus, ou non, parfois discontinus ont un rôle important : foyers de biodiversité, lutte contre l'érosion (protection contre le vent, maintien des sols), éléments identitaires de notre paysage (bocage), capteurs de CO2 et producteurs d'ombrage pour le bétail, ils absorbent une partie des eaux de ruissellement.

Le 24 janvier, une équipe de techniciens de la Communauté de Commune du service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sont venus faire le point, accompagnés de D. Leguelinel, élu en charge de la transition écologique à Granville-Terre et Mer. L'inventaire effectué par Nicolas Ozouf sur la commune, nous a été présenté. 5 jours de travail (collecte et mise en forme -cartographie, statistiques...) dont voilà le résultat. Petit comparatif sur la densité bocagère :

Champeaux possède à l'heure actuelle 32 km de haie sur ses 4,29 km<sup>2</sup> de superficie. Bien placée par rapport à la moyenne de la communauté de commune (GTM est en dessous du seuil de fonctionnalité-efficacité), la commune avec moins de 80 m par hectare est en dessous de la moyenne de la Manche.

Depuis 2006, le linéaire est à près stable. Les disparitions ont été compensées par des apparitions, cependant, attention, dans l'inventaire de 2006, les talus simples, les jeunes haies et les bords de routes n'étaient pas pris en compte. 81 % sont des haies sur talus, 45% jouent un rôle hydrologique (les autres ont un rôle paysager et écologique).



Autres points d'alerte : la légère baisse de la fonctionnalité (passée de 39% à 33%) et seulement 40% de ces haies sont en bon état. Les services de l'environnement nous ont indiqué quels seraient les 8 km de haies à créer et restaurer (77% de ces restaurations ont un rôle anti-érosif) et leur emplacement. Vous voulez restaurer, densifier, créer une haie même le long de votre jardin, n'oubliez pas l'opération 5 000 plants/an. Les commandes se font auprès de Granville Terre et Mer, l'été pour une livraison en octobre. En 2021, GTM n'a pu fournir toutes les commandes (pour minimum 20 plants et maximum 100, le coût était de 0,60 euros par plant). Nous vous tiendrons informés.

## Un peu d'histoire : (suite)

Pierre, célibataire et débauché notoire, eut une mort étrange : Agressé le vendredi 16 juillet 1613 et frappé de plusieurs grands coups de pommeau d'espée sur l'estomac et autres endroits de son corps, luy n'ayant point d'espée ny autre arme défensive, finalement quitté comme mort dessus la place, néanmoins survêcut jusqu'au samedi 27e jour dudit mois auquel il trépassa et fut enterré le dimanche 29 (registre de catholicité).

Quant à son frère Gilles, écuyer, sieur de la Faverie et époux de Jeanne de Boisfrou de Sainte Marie (il en aura 5 enfants, dont 2 survivront) «âgé de 33 ans, décéda à la guerre pour le compte du roi sous le Régiment du Comte de Thorigny, à la compagnie du sieur du Plessis le 1er jour de janvier 1616. Laquelle mort fut celée à la demoiselle sa femme jusqu'à ses accouchailles, de peur de nuire à son enfant». Registre de Catholicité, année 1616.

### LE MENU PEUPLE

Étroitement soumis à l'autorité civile et religieuse et rattachés les uns les autres par de multiples liens familiaux, les Champelais forment à l'intérieur de la paroisse un tout cohérent et hiérarchisé.

A la tête, se trouvent les tenants des plus importantes aînesses, auxquels, dans l'état civil, ils accolent leur nom : «Gosse-Baussonnière» - les «Gosse-Manoir» - les «Huault-Hurie» - les «Letellier-la Hoguelle». Dans ces mêmes familles se recrutent les occupants des charges les plus lucratives : Un Letellier est Tabellion (notaire), un autre tient la grange aux dîmes, des Coupart sont trésoriers de la paroisse, etc...

Généralement ces familles ont un banc à l'église, sous lequel tout comme les seigneurs, ils enterrent leurs morts dans leur «enfeu» : Étienne Coupart y fut déposé en l'an 1638 et Jean en l'an 1641 pour ne citer qu'une famille. il arrive même qu'ils s'allient par le mariage, à leurs seigneurs, c'est le cas des Gosse et des Letellier.

Au-dessous, le plus grand nombre se partage une partie infime du territoire, ce qui explique la quantité des parcelles. Tantôt ils exercent, pour vivre, des professions d'ordre artisanal, tantôt ils détiennent de menues charges, banalités par exemple, tantôt ils font le métier de pêcheur dans les multiples pêcheries qui figurent déjà au relevé officiel de 1472. Enfin, un certain nombre constitue le personnel des seigneuries et des grosses exploitations, emplois qu'ils partagent avec quelques prisonniers de guerres de Religion.

A cette époque, on vit en circuit fermé, en produisant sur place toutes les denrées alimentaires et en fabriquant une bonne partie des objets usuels, lainages, toiles et cuirs notamment. Le système des banalités obligeait à moudre le blé aux moulins seigneuriaux : deux à vent existaient au lieu dit les «Surmoulins», un à eau sur la «basse-eau», ainsi qu'un moulin à Tan sur ce même ruisseau, indispensable à la préparation des harnais et chaussures. Existaient aussi un four et un pressoir banal.

### NOMS - PRÉNOMS ET SURNOMS

Sous le même nom patronymique, coexistaient des familles de rang très différent, mais chez lesquelles l'hérédité des prénoms était de règle. L'aîné était le filleul du grand-père qui lui donnait, au baptême, son prénom, comme il avait reçu le sien de son propre grand-père. Cela donne lieu à des situations familiales apparemment très compliquées et à des constatations étonnantes; du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> il y eut une bonne douzaine d'habitants du nom de Marie, au prénom Marie. En 1600 chez les 78 Gosse, on compte 10 Jean, 5 Guillaume, 4 Nicolas. D'où l'usage de surnoms, pas toujours obligeants, mais parfaitement admis, souvent héréditaires et quasi-officiels puisqu'ils figurent sur l'état civil.

On trouve Jean Gosse la Hire, Jean Gosse le Manoir, Jean Gosse le Pressoir; de la même famille Guillaume Baussonnière, Nicolas le Fossier, Nicolas Cantinier, Julien la Bosse, Marie l'accoucheuse... etc...

Chez les Coupart : Coupart la Ruelle, Coupart la Souche, Vigor dit Tonsure... Chez les Huault : Jean dit «la Saulne», Guillaume dit «dos de Loup».

Chez les Letellier : Letellier la Hoguelle, Letellier Gavray, Letellier la Grange. On trouve encore : Petit dit Monsieur, de Bieu dit Picart, Gauthier-Pétaudière... etc...

## DURETÉ DES TEMPS

Nous sommes en période de guerre civile, empreinte de brutalité et d'insécurité. Prendre la route pour se rendre à Granville ou Avranches n'est pas sans danger. Trois Champelais vont mourir mystérieusement sur ces trajets, au temps d'Henri IV. De mauvaises conditions météorologiques, hivers longs, ou gelées tardives amènent la disette au cours des années 1592-1596-1599. Mais surtout la peste fait sa réapparition.

Voici ce qu'en dit Maître Jean Huet dans les registres de Catholicité : «Maître Pierre Cagicour de la paroisse de Carolles, vicaire de Bouillon, mourut pestiféré, dans sa maison au lieu-dit «La Mazurie», le mardi 30 août 1588 et enterré dans un lieu proche de sa maison, le jour suivant. Et en septembre, ce fut la peste dans les faubourgs de Granville, à Bouillon, dans la ville de St-Jacques de Bréhaigne, Villiers-le pré, Vergoncey».

A Champeaux, elle débutera le 24 octobre 1588 pour disparaître le 10 octobre de l'année suivante. En un peu plus de 11 mois, elle fera 47 victimes soit 12 % de la population.

En quelques jours, voire en un seul, elle détruira des maisonnées entières et certaines familles vont être quasiment supprimées. Les enterrements sont effectués sur place, par la famille, dans le jardin ou dans un pré à côté de la maison et dans les heures suivant le décès, afin d'éviter la contagion.

L'épidémie se produisit en deux temps : D'octobre à février on relève 8 victimes. Cette période est suivie d'une accalmie (2 morts seulement jusqu'en juillet, puis du 10 juillet au 10 octobre 37 morts dont 7 en juillet, 11 en août, 17 en septembre, 2 en octobre). Les jours les plus néfastes furent le 28 août (4 morts) le 12 septembre (6 morts), le 15 septembre, 5 morts.

Seulement onze des quarante-cinq familles furent atteintes. Letellier (8 vic-times), Huault (5), Hourtepot (5), Gosse (2), Lecourt (3), Salmon (3), Lecoq (1), Cousin (1), Grossin (1), Coupard (13 du 29 août au 15 septembre) de la HACHE (5).

Il semble que ce soit la dernière peste ayant sévi à Champeaux. Cependant d'autres épidémies de nature différente surviendront. En 1792 en 10 mois, 41 personnes dont 30 de moins de 20 ans vont mourir, probablement de la petite vérofe.

**LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...**

### Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: [www.champeaux50.com](http://www.champeaux50.com)

Email: [mairie-de-champeaux@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-champeaux@wanadoo.fr)

Facebook: [www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/](http://www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/)

**Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.**

**L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.**

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique